

Département
de l'Essonne

Arrondissement d'Évry

DECISION DU PRESIDENT

N° DP 2024/102

Nomenclature préfecture : **1.1 Marchés publics**
Service : **Direction transition énergétique**
Objet : **Mission d'assistance juridique au montage d'une structure pilote de type SEML ou SPL
Energie confiée au cabinet LLC & associés avocats**

Le Président

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles, sise au 56, Avenue St Cloud 78000 Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine, adressé à son Président, aux coordonnées figurant en entête de la présente décision, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Cette possibilité peut s'exercer par voie postale ou par voie électronique (Télérecours citoyens via le site www.telerecours.fr)

Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Certifié exécutoire le :

04 JUL. 2024

Conformément à la convention de dématérialisation Procédure Acte.

Le Président,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-10,

VU la délibération n° 2020-014 du Conseil Communautaire du 5 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Président de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine,

CONSIDERANT les engagements du plan climat (PCAET) qui imposent une augmentation importante de la production locale d'ENR&R, afin que celle-ci soit au moins équivalente à 42% de la consommation d'énergie finale à l'horizon 2050,

CONSIDERANT que ces engagements nécessiteront des investissements importants qui conduisent la Communauté d'agglomération à porter une réflexion sur les outils de structuration de ces investissements,

CONSIDERANT le besoin de la Communauté d'Agglomération de se faire accompagner sur la partie juridique du montage de la structure pilote de type SEML ou SPL Energie, chargée de la coordination et du financement des projets énergétiques du territoire,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} : DE SIGNER le contrat de prestation d'accompagnement juridique de création d'une structure pilote de type société d'économie mixte avec le cabinet LLC & associés avocats sis

ARTICLE 2 : La mission se décompose comme suit :

- Phase 1 : Identification du mode de structuration le plus pertinent pour permettre l'action de la Communauté d'Agglomération comme actionnaire de la structure pilote chargée de la coordination et du financement des projets énergétiques sur le territoire et des sociétés de projets incidentes
- Phase 2.1 : Rédaction des actes fondateurs de la structure pilote,
- Phase 2.2 optionnelle : Rédaction des actes fondateurs pour une société de projet type

ARTICLE 2 : Le montant de la mission se décompose comme suit :

- 13 300 € HT, avec une TVA à 20 % soit 15 960, 00 € TTC pour la phase 1
- 10 400 € HT, avec une TVA à 20 % soit 12 480 € TTC pour la phase 2.1
- 8 600 € HT, avec une TVA à 20 % soit 10 320,00 € TTC pour la phase 2.2 optionnelle

ARTICLE 3 : Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine.

ARTICLE 4 : Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Monsieur le préfet de l'Essonne et à Monsieur le Trésorier principal de Yerres.

Fait à Brunoy, le **26 JUIN 2024**

François Duovray



François DUOVRAY
Président de la Communauté d'Agglomération
Val d'Yerres Val de Seine
Président du Département de l'Essonne

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Mission d'assistance juridique au montage d'une structure pilote de type SEML ou SPL Energie confiée au cabinet LLC et associés avocats

Date de transmission de l'acte : 01/07/2024

Date de réception de l'accusé de réception : 01/07/2024

Numéro de l'acte : DP2024-102 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 091-200058477-20240626-DP2024-102-AU

Date de décision : 26/06/2024

Acte transmis par : Christine TAHON

Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics